

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V 70 Vœu relatif à aux aides sociales facultatives.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) met en œuvre la politique municipale d'action sociale en proposant notamment les nombreuses prestations créées par la Ville de Paris pour ses habitants au sein de ses 20 Centres d'action sociale d'arrondissement ;

Considérant les ambitieux objectifs du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) qui visent à lutter contre toutes les formes d'exclusion, à réduire les inégalités, à garantir les droits et faciliter leur accès ;

Considérant le règlement municipal parisien des prestations d'aide sociale facultative, applicable le 1^{er} février 2016 ;

Considérant les différents publics pouvant bénéficier de ces aides ciblées (personnes âgées, personnes adultes en situation de handicap, familles ou encore Parisiens en difficultés) relatives aux ressources, au logement ou encore au maintien dans la vie sociale ;

Considérant que pour avoir une politique sociale efficace, juste et solidaire envers les moins favorisés, il est impératif et important d'avoir une politique sociale globale et cohérente, chiffrée et prenant en compte l'intégralité des publics les moins favorisés ;

Considérant ainsi l'importance de l'évaluation et de l'examen approfondi des politiques publiques, garants des meilleures prises de décision ;

Considérant qu'une mission de l'inspection générale de la Ville de Paris est en cours de lancement et vise à apprécier la cohérence des aides municipales et légales ;

Considérant que deux députés, Guillaume Chiche et Gilles Lurton, doivent rendre un rapport fin février ou début mars sur la politique familiale dans le cadre d'une mission d'information de l'Assemblée Nationale ;

Considérant que ces travaux seront nourris par le rapport du Haut Conseil à la famille (2015) qui met notamment en exergue la plus-value importante du dispositif de prestations et de services proposés aux familles parisiennes ;

Ainsi, sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'une restitution des enseignements de la mission de l'inspection générale de la Ville de Paris aux élus parisiens soit organisée à la fin de la mission ;
- Qu'en fonction des résultats et préconisations de la mission de l'inspection générale, il puisse être décidé, en lien étroit avec les élus, d'approfondir certains aspects de ses travaux afin de garantir la cohérence et l'efficacité des travaux conduits par la Ville sur la question des aides facultatives.